

CAP : COIFFURE.....

Éventuellement option :

Épreuve / Sous-épreuve : VIE SOCIALE ET PROFESSIONNELLE.....

Centre d'écrit :

Nom et Prénoms :

(en majuscules, suivi s'il y a lieu, du nom d'épouse)

Date et lieu de naissance :

DANS CE CADRE

Réservé à l'anonymat

Le candidat doit
inscrire ci-contre
son numéro de table

NE RIEN ÉCRIRE

Griffe du correcteur

CAP. : COIFFURE.....

Éventuellement option :

Composition de : VIE SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

98-114 Folio 1/7

VIE SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

Jérôme vient d'obtenir un CAP. Il a accepté un C.D.D. à la station d'épuration.

1 - Domaine : **SANTÉ** (8 points)

En rentrant de son travail, Jérôme se sert un verre d'eau au robinet et remarque une anomalie de coloration.

1 - A quel service communal doit-il s'adresser pour signaler cette anomalie ?

Des interventions permettent de rendre cette eau potable.

2 - Citez trois qualités d'une eau potable :

•

•

•

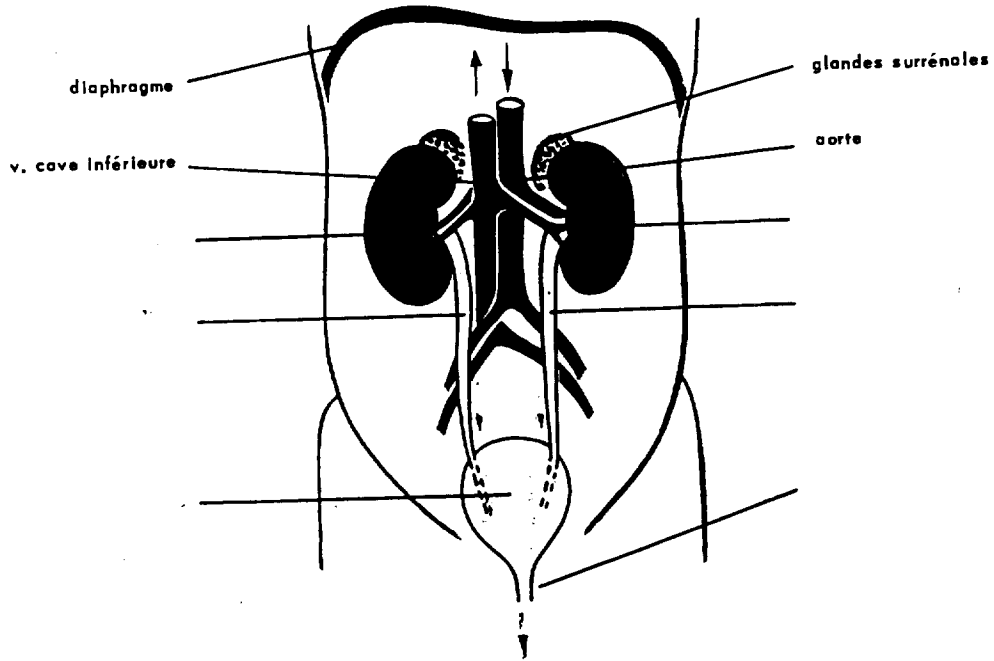
Ne rien écrire

dans la partie barrée

98-114 Folio 2/7

3 - Annotez le schéma avec les noms suivants :

- Rein(s)
- Urètre
- Uretère(s)
- Vessie



4 - Citez deux autres organes excréteurs :

-
-

Ne rien écrire

dans la partie barrée

98-114 Folio 3/7

2 - Domaine : Environnement (4 points)

La pollution domestique est due à l'élimination d'eaux usées, non raccordées à des collecteurs destinés à les amener aux stations d'épurations.

Les eaux usées comprennent :

- Les eaux ménagères :
 - eaux de cuisine riches en débris organiques, graisses
 - eaux de lessives, salles de bains, qui contiennent des matières minérales : savons, phosphates ...
- Les eaux vannes :
 - eaux des W-C qui contiennent nitrates, microbes pathogènes
- Les eaux pluviales :
 - l'eau de pluie, lors de violents orages, lessive les sols de la pollution automobile (hydrocarbures, poussières des pneus, pots d'échappement)

1 - Citez les trois types d'eaux usées domestiques :

-
-
-

2 - Quel est le rôle de la station d'épuration ?

3 - Le fonctionnement de la station d'épuration suppose un coût. Pour limiter ce coût proposez, trois mesures pratiques pour éviter le gaspillage de l'eau à usage domestique :

-
-
-

Ne rien écrire

dans la partie barrée

98-114 Folio 4/7

3 - Domaine : Consommation (4 points)

Jérôme a reçu sa facture d'eau

AVIS DE REDEVANCE

M. Jérôme DUPONT

Adresse point d'eau : 8 rue des Mathurins
Commune : LILLE
Index nouveau : 1838
Index ancien : 1646
Total consommation : 192
Date relevé : 20/12/9

Numéro branchement : 0870.00.013
Branchement : Domestique
Index nouveau compteur :
Estimation consommation : 0
Minoration / Majoration : 0
Nouvelle date relevé :

COMPTEUR	066744	N° ABONNE	0870.00.013	2155
		ANCIEN N° ABONNE	0184.013	
	TARIF	QUANTITE	MONTANT	
ABONNEMENT ANNUEL 1995	263.51 F	1	263,51 F	
Consommation d'eau 1994	6.40 F / m ³	192 m ³	1228.80 F	
a - TOTAL SYNDICAT			1492.31 F	
b - Fonds National adduction Eau	0.125 F / m ³	192 m ³	24.00 F	
HORS TAXES (sur a + b)			1516.31 F	
TVA 5,5 % (sur a + b)			83.40	
c - Redevance municipale assainissement (H. TVA)	4.39 F / m ³	192 m ³	842.88 F	
TVA 5,5 % (sur l'assainissement)			46.36 F	
d - Redevance de lutte contre la pollution (d n'est pas assujetti à la TVA)	2.13 F / m ³	192 m ³	408.96 F	
MONTANT NET A PAYER			2897.91 F	

1 - Quel est le volume d'eau consommée :

2 - Quel est le prix de base du m³ ?

CAP : COIFFURE.....

Éventuellement option :

Épreuve / Sous-épreuve : VIE SOCIALE ET PROFESSIONNELLE.....

Centre d'écrit :

Nom et Prénoms :

(en majuscules, suivi s'il y a lieu, du nom d'épouse)

Date et lieu de naissance :

DANS CE CADRE

Réservé à l'anonymat

Le candidat doit inscrire ci-contre son numéro de table

NE RIEN ÉCRIRE

Griffe du correcteur

CAP. : COIFFURE.....

Éventuellement option :


Composition de : VIE SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

98-114 Folio 5/7

3 - Citez deux taxes différentes à payer :

-
-

4 - Complétez le chèque du crédit agricole pour payer la facture d'eau à l'ordre de « Eau et Force » :

		CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DES DEUX-SÈVRES	B.P.F. <input type="text"/>
10 avenue Foch BP809 - 47020 AGEN CEDEX			
PAYEZ CONTRE CE CHÈQUE NON ENDOSSABLE SAUF AU PROFIT D'UNE BANQUE, CAISSE D'ÉPARGNE OU ÉTABLISSEMENT ASSIMILÉ			
A _____		// //	
COMPENSABLE A AGEN PAYABLE A REFFANES 49 18 72 03		LE _____ 19__	
N° Compte 00000517942		M. DUPONT Jérôme 8, Rue des Mathurins 59000 LILLE	
N° Chèque 0820943 Série 24 P			
■ 0820943 ■ 079416309708 ■ 00000517942			

Ne rien écrire

dans la partie barrée

98-114 Folio 6/7

4 - Domaine : Entreprise et Vie Professionnelle (4 points)

A l'aide du document 1, répondez aux questions suivantes :

- 1 - S'agit-il d'un contrat de travail à durée déterminée ou à durée indéterminée ?
Justifiez votre réponse :

- 2 - Pour quelle raison la station d'épuration crée-t-elle cet emploi ?

- 3 - Après le 30/12/99, où Jérôme devra s'adresser pour une recherche d'emploi ?
 -
 -

Ne rien écrire

dans la partie barrée

98-114 Folio 7/7

DOCUMENT 1

STATION D'EPURATION
19 Quai Fernand CROUAN
BP 4312 59000 LILLE
Tel : 03.20.43.51.26
Télécopie : 03.20.43.28.09

CONTRAT DE TRAVAIL
REMPLACEMENT D'UN SALARIÉ ABSENT
TEMPS PARTIEL, TERME PRÉCIS

Entre,

STATION D'EPURATION dont le siège social est situé 19, quai Fernand-Crouan - 59000 LILLE, relevant de l'U.R.S.S.A.F. de LILLE, sous le N° RATION 42.12.728.603
représentée par M. SURGET agissant en qualité de directeur
d'une part, et M. DUPONT Serome
Demeurant 8, rue des Mathurins 59000 Lille
immatriculé(e) à la Sécurité sociale sous le N° 1.78.07.44.109.156.57
d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

Vous êtes engagé(e) dans le cadre à durée déterminée en vue du remplacement de :
- M Lasnet Pierre salarié(e) de l'établissement Station d'épuration
En raison de l'absence pour accident de travail
Pour une durée déterminée de 6 mois à compter du 30/06/99
jusqu'au 30/12/99

Période d'essai :

Les parties conviennent que les 15 premiers jours seront considérés comme période d'essai à laquelle chacune des parties pourra mettre fin à tout moment sans préavis, ni indemnité.

Fonctions :

Vos fonctions seront les suivantes :
Agent d'exploitation

INDICE : 273 GROUPE : II CATÉGORIE : D

Vos conditions de travail et rémunération sont définies par la convention collective, à laquelle fait référence la Société LECAM, ainsi que par le règlement intérieur de votre établissement d'affectation.

Rémunération :

Votre rémunération brute mensuelle est fixée à 3 998,76 pour un horaire de 99 h 67.
À cette rémunération brute s'ajoute :
une prime d'assiduité et de ponctuation de 7,50 %.

Renouvellement :

Ce contrat pourra être renouvelé une fois, si l'établissement le juge opportun pour une période inférieure, égale ou supérieure à la durée de la période initiale dans la limite totale de 18 mois. Si ce renouvellement s'avérait justifié, un avenant au présent contrat serait établi entre les parties.

Fin de contrat :

À l'expiration de ce contrat, les deux parties se trouveront mutuellement libres de tout engagement.

Indemnités :

Au terme du contrat vous percevrez une indemnité de fin de contrat égale à 6 % du montant de la rémunération brute due au salarié pendant la durée du contrat, ainsi qu'une indemnité de congés payés.

Vous déclarez formellement n'être lié(e) actuellement à aucune entreprise et avoir quitté votre précédent emploi libre de tout engagement.

Vous vous engagez à vous conformer aux règlements et usages pris ou à prendre à la Société LECAM qu'aux prescriptions de la législation du travail et de la convention collective.

Contrat établi en triple exemplaire, dont un remis à chacune des parties.

Fait à LILLE, le 20 juin 1999

Le Directeur

M. SURGET
pour information,
La (le) Responsable d'Établissement

Surget

Signature du salarié
précédée de la mention
« lu et approuvé »

Lu et approuvé

Dupont